

# Me Hélène Sicard L. LL

Avocate

Barrister and Solicitor

5175 de la Concorde

Vaudreuil-Dorion

Qc, J7V 0G1

Tél : 450-458-4924

Fax : 450-458-5270

[helenesicard@videotron.ca](mailto:helenesicard@videotron.ca)

Vaudreuil-Dorion, le 12 avril 2021

Régie de l'Énergie  
800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

**Objet : Dossier R-4008-2017, Étape C, Demande d'Énergir, s.e.c. concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable**  
**Demande de Délais pour Dépôt de la preuve de l'ACEFQ de Québec (ACEFQ) pour l'Étape C**

Chère consoeur,

Tel que demandé par la Régie dans sa lettre procédurale du 24 mars 2021 (A-0240), il sera impossible à l'ACEFQ de déposer sa preuve dans le dossier en rubrique pour aujourd'hui à midi.

En effet des événements hors du contrôle de l'analyste de l'ACEFQ, M. Jean-François Blain, ayant trait à l'hospitalisation de sa fille (tout ce qui a précédé et suit cette hospitalisation, tel qu'expliqué verbalement et confidentiellement) on fait qu'il lui a été impossible de finaliser pour ce jour la preuve de l'ACEFQ.

L'ACEFQ est consciente que les délais dans ce dossier sont serrés, mais soumet qu'à ce jour la contribution de l'ACEFQ a été utile et pertinente. Dans cet esprit l'ACEFQ demande respectueusement à la Régie de lui permettre de déposer sa preuve mardi le 13 avril à 16 heures.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations distinguées.

(s) *Hélène Sicard*

Me Hélène Sicard

c.c. Marc Cloutier  
Jean-François Blain  
Me Philippe Thibodeau

